



Gestion Azuria Inc.

5667, Ch. St-François
St-Laurent, Qc H4S 1W6

Contrat de location

CONTRAT de location de chalet situé au 70, rue Janot (Lac-des-Seize-Îles)

Le présent contrat intervient entre :

Gestion Azuria Inc.
Représenté par Denis Charlebois
5667, Ch. St-François, St-Laurent, Qc. H4S 1W6
Tél.: 514.863.1122 | Courriel: d.charlebois@solatheque.com
Ci-après nommé LE GESTIONNAIRE

ET

Nom* : _____

N° permis conduire : _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

Tél. résidence : _____ Tél. bureau : _____

Cellulaire : _____

Tél. pendant séjour : _____

Courriel : _____

Nombre d'adultes _____ Nombre d'enfants : _____

* Ci-après nommé LE LOCATAIRE.

Par le présent contrat, le gestionnaire loue au locataire :

Le CHALET AZURIA, situé au 70, rue Janot, Lac-des-Seize-Îles, QC J0T 2M0

Pour les appartements suivants : _____ le chalet en entier (à l'exception du garage)
Et ceci, dans un contexte : _____ familial
_____ amical
_____ de travail

Aucune sous-location n'est permise. Cela annulerait automatiquement ce présent contrat sans recours pour le locataire.

1. Durée et tarif

Au prix de : _____

Dépôt de sécurité : _____

Débutant le : _____ à _____ heures

Jusqu'au : _____ à _____ heures

2. Modalités de réservation

Pour toute demande de réservation, un premier versement, représentant 50% du montant total incluant les taxes applicables, sera exigé. Ce versement n'est pas remboursable.

Le paiement final et le dépôt de sécurité devront être effectués quinze (15) jours avant la prise de possession du chalet.

Aucun crédit pour les départs anticipés.

2.1 Confirmation et mode de paiement

La réservation sera formellement confirmée au moment où le premier versement sera effectué par virement Interac à l'adresse suivante : d.charlebois@solatheque.com. La marche à suivre pour faire un virement Interac varie selon les institutions. Après avoir ouvert une session dans votre compte bancaire en ligne, rendez-vous dans la section *Virement Interac* et suivez les instructions pour ajouter un destinataire et envoyer des fonds. Prière d'utiliser le mot de passe : **chalet**.

Pour un paiement par chèque (à l'ordre de Gestion Azuria Inc.), la réservation sera confirmée lors de la preuve de l'encaissement de ce dernier. Poster le chèque au 5667, Ch. St-François, St-Laurent (Québec) H4S 1W6.

2.2 Réservation tardive

Dans le cas d'une réservation effectuée moins de quinze (15) jours avant la période de location, le paiement complet, par virement Interac, par chèque ou en argent comptant, sera exigé à la réservation.

3. Modification de dates de réservation

Aucune modification de dates ne sera acceptée.

4. Annulation de réservation

4.1 Plus de quinze (15) jours avant la date prévue pour l'arrivée

Dans les cas d'une annulation effectuée par le locataire plus de quinze (15) jours avant la date prévue pour l'arrivée, et ce, pour quelque raison que ce soit, la totalité du premier versement sera retenue par le gestionnaire.

4.2 Moins de quinze (15) jours avant la date prévue pour l'arrivée

Dans le cas d'une annulation effectuée par le locataire moins de quinze (15) jours avant la date prévue pour l'arrive, et ce, pour quelque raison que ce soit, la totalité du coût de la location sera retenue par le gestionnaire.

4.3 Conditions climatiques

Le gestionnaire n'assume aucune responsabilité à l'égard d'une annulation complète ou partielle de réservation qui serait liée aux conditions climatiques (température, conditions des routes, feu de forêt panne électrique, etc.)

5. Respect des lieux

Le locataire s'engage à respecter les règlements du CHALET AZURIA (en annexe). Le gestionnaire s'engage à délivrer le chalet au locataire dans un bon état de propreté et le locataire s'engage à maintenir les lieux dans le même état qu'il était à son arrivée. Dans un tel cas, le dépôt de sécurité sera remis au locataire dans sa totalité dans les deux (2) semaines suivant le départ de ce dernier.

Le gestionnaire se réserve le droit de réclamer des frais pour le remplacement des équipements volés ou endommagés lors de la période de location et le locataire s'engage à dédommager le gestionnaire du montant des dommages estimés par ce dernier. En cas de non-respect des lieux, le gestionnaire pourra prélever les montants des dommages sur le dépôt de sécurité.

Nous vous demandons de signaler tous bris ou défauts du chalet dès votre arrivée ou durant votre séjour.

5.1 Respect de la capacité maximum de personnes sur les lieux

Il est de la responsabilité du locataire de respecter le nombre maximal d'occupants inscrits à ce dit contrat, soit _____ personnes. Sans quoi, le gestionnaire se réserve le droit d'interrompre la période de location (sans remboursement) ou de réclamer un montant supplémentaire pouvant être retenu sur le dépôt de sécurité.

Il est défendu d'installer sur la propriété ou dans la rue, toutes tentes, tentes-roulottes, véhicules motorisés ou autres.

5.2 Santé, hygiène et allergies

Pour des raisons de santé, d'hygiène et d'allergies, le CHALET AZURIA est un chalet sans-fumée et aucun animal domestique n'y est accepté.

5.3 Assurances

Le locataire s'engage à garder en vigueur durant la durée de location au moins le minimum d'assurance prescrit par la loi. Le locataire déclare avoir une assurance responsabilité civile d'au moins un million de dollars dans son contrat d'habitation.

5.4 Perte ou vol d'effets personnels

Le gestionnaire n'assume aucune responsabilité pour la perte ou le vol d'effets personnels sur le site.

5.5 Activités extérieures

Le gestionnaire n'assume aucune responsabilité pour les blessures lors des activités extérieures. Toutes les activités extérieures du locataire sont à ses risques et périls.

Le locataire comprend que l'accès au lac n'est pas clôturé et que la supervision d'un adulte est requise en tout temps.

5.6 Inclusions

- Literie, oreillers
- Serviettes (corps, mains, débarbouillettes)
- Linges à vaisselle, chiffons, lavettes
- Papier absorbant, papier de toilette, papier mouchoir (pour votre arrivée)
- Produits nettoyants
- Savon à vaisselle, pour le lave-vaisselle, pour la lessive
- Savon à main
- Épices diverses
- Cafetière à filtre
- Bouilloire
- Bols et tasses à mesurer
- Papier aluminium, pellicule plastique
- Sacs à poubelle
- Nappes et napperons
- Vaisselle, verrerie, ustensiles, ensemble de chaudrons, poêles
- Plats à cuisson, moules à muffins, tôles à biscuits
- Ensemble à fondue
- Foyer au propane
- B.B.Q. au propane
- Salle à manger supplémentaire dans la véranda

Note : Cette liste n'est pas exhaustive, ni limitative.

En été, des embarcations sont disponibles :

- Pédalo (gratuit, fourni par le gestionnaire)
- Kayak et paddleboards (auprès de la COOP, moyennant certains frais)

LE LOCATAIRE DÉCLARE AVOIR LU ET COMPRIS LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET À Y CONSENTIR, SANS QUOI IL DEVRA EN AVISER LE GESTIONNAIRE DÈS RÉCEPTION DU PRÉSENT DOCUMENT.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé

à _____ Ville	à _____ Ville
ce _____ Date	ce _____ Date
_____ Signature gestionnaire	_____ Signature locataire

Au plaisir de vous accueillir au CHALET AZURIA très bientôt!

David Ravelo et Denis Charlebois, propriétaires

Note : Avant votre séjour, nous vous enverrons les détails pour les clés et le code du système d'alarme par courriel.

Rappel : Quinze (15) jours avant votre arrivée, vous êtes responsables de faire le deuxième versement.